

C7

15/10/2021

M Jean-Jacques DUCHENE
Commissaire enquêteur

Mr Duchene,

Par la présente je voudrais vous prier de bien vouloir revoir la classification de notre chalet situé
3900 Route de la Mollire
73270 Villard-sur-Doron
actuellement classé en chalet d'alpage, et de changer sa destination en Habitation.

- Notre souhait/but est d'y vivre à l'année après restauration et aménagement du bâtiment
- La route communale passe SUR la propriété à proximité du chalet (la RC sur le terrain n'a pas encore été cadastrée). Depuis celle-ci, le chalet est accessible en voiture par voie privée et il y a même possibilité de faire demi-tour sur place devant le chalet.
- Le bien est alimenté en eau communal (+ l'eau de source du plan de la Paille) par l'ALSSPP.

Veuillez noter que le chalet a toujours été classé « habitation » et ceci jusqu'au dernier changement de PLU, justement pendant la période où le projet d'amener l'eau communal était organisée et mis en route. Je n'étais pas au courant du changement de classification de notre propriété en chalet d'alpage à ce moment-là.

En vous remerciant de l'attention que vous allez bien vouloir accorder à ma requête,

Cordialement



GOEDROEN DE VRY

Nonnenstraat 29

2800 Mechelen

Belgique

0032 498 44 1097

goedroendevry@yahoo.com

